



Préparation au concours interne d'administrateur territorial 2023-2024

BULLETIN D'INSCRIPTION **Pour les agents **Hors Fonction Publique Territoriale****

ATTENTION

- Fiche à renvoyer exclusivement à l'INSET et impérativement avant le 13/12/2022
- Une convocation au test, qui se déroulera à distance, le 17 janvier 2023, vous sera transmise au plus tard 8 jours avant
- Le 17 janvier 2023, vous devrez impérativement déposer en ligne un questionnaire de motivation que vous aurez préalablement rempli (document téléchargeable sur les sites internet du CNFPT et de l'Inet).

Identification personnelle du candidat

Madame Monsieur

Nom usuel : Nom patronymique : Prénom :

Né(e) le : à : (dépt :)

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tél portable : Tél fixe :

Intitulé du diplôme le plus élevé obtenu :

Vous avez un handicap nécessitant une prise en charge logistique particulière : oui Non

Employeur

Nom :

N° siret employeur:

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom du correspondant formation :

E-mail :

Délégation du CNFPT de rattachement :

Situation professionnelle

Agent de la fonction publique hospitalière Titulaire Contractuel Autre

Agent de la fonction publique d'état Titulaire Contractuel Autre

Lieu de travail (si adresse différente) :

Fonction : Service :

Grade :

Date d'entrée dans le grade Date d'entrée dans la FPE ou FPH

E-mail professionnel (**obligatoire – toute correspondance sera adressée par email**) :

ou E-mail personnel :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

Nom du responsable formation :

ATTENTION

L'inscription d'un agent relevant de la fonction publique d'Etat ou hospitalière, est soumise à :

- tarification : les tarifs sont disponibles sur le site Internet du C.N.F.P.T. (www.cnfpt.fr)
- la signature d'une convention après la réussite au test (contacter valerie.marais@cnfpt.fr)

Le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20% du total des places de la préparation.

PARTIE OPTIONNELLE VALANT CONVENTION DIF :

Si la demande d'inscription est faite dans le cadre du compte personnel de formation (CPF), merci de bien vouloir compléter les rubriques suivantes pour que ce bulletin ait valeur de convention entre l'agent et son employeur.

Caractéristiques du CPF utilisé pour cette préparation :	
Nombre d'heures capitalisées pour l'agent avant action :	heures
Nombre d'heures « CPF » mobilisées pour l'action :	heures
Le cas échéant, nombre d'heures demandées par anticipation du droit :	heures
Le cas échéant, nombre d'heures devant être réalisées et indemnisées hors temps de travail :	heures
La demande actuelle d'utilisation du CPF :	
	Est la première <input type="checkbox"/>
	Fait suite à un premier refus <input type="checkbox"/>

Pour les agents de la FPE ou FPH – Visa de l'autorité hiérarchique

Nom	Fonction	Fait le à	Signature et cachet

Visa de l'agent

Nom	Fait le à	Signature

ATTENTION

- Il appartient au service des ressources humaines de s'assurer que le candidat remplit les conditions requises pour s'inscrire au concours.
- Il est rappelé que la préparation ne vise que les matières du concours interne.
- L'inscription définitive à la préparation est subordonnée à la réussite au test de sélection et à l'engagement de suivre la préparation. L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.
- En s'inscrivant à la préparation, le candidat s'engage à s'inscrire spécifiquement au concours interne (informations sur www.cnfpt.fr).